## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE COMMUNE DE SCIONZIER

## REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ N°AMV2024 133

Objet: Permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VII le Code de la Route

VU la demande présentée par la 2CCAM et l'entreprise COVED en date du 26 août 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver 3 places de stationnement sur le parking de la Rue du Printemps afin de permettre la pose de colonnes de tri,

## ARRÊTE

ARTICLE 1: Pour raisons de sécurité, ces 3 places de stationnement seront donc réservé pour 2CCAM et la COVED à compter du Jeudi 29 Août 2024.

ARTICLE 2: La signalisation règlementaire sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu én permanence.

<u>ARTICLE 4</u>: Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 26/08/2024

Pour extrait conforme au Registre des arrêtes

cionzier le

Le Maire DE S Sandro PEPIN

1